

Les installations doivent être réalisées en respectant les réglementations en vigueur et les règles de l'art notamment le DTU 61.1. Les installations servant à la distribution des gaz combustibles situées à l'extérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances, les appareils d'utilisation estampillés CE correspondants et les locaux où fonctionnent ces appareils sont soumis aux dispositions de l'arrêté du 2 Août 1977 modifié et du 23 Février 2018.

Si la bouteille est destinée à alimenter une installation neuve ou modifiée comportant des tuyauteries fixes, réclamez à votre installateur avant la mise en service un Certificat de Conformité de l'Installation.

Suivre attentivement les consignes ci-dessous :

Pour une bouteille VITOGAZ butane ou propane équipée d'un robinet :

1- Ne pas fumer - Eteindre toute flamme à proximité.

2- Connexion du détendeur sur la bouteille :

2.1- S'assurer que le robinet de la bouteille est bien fermé en tournant le volant dans le sens des aiguilles d'une montre.

2.2- Enlever la capsule de sécurité en plastique en tirant son anneau vers l'avant du robinet.

2.3- Vérifier la présence et le bon état du joint du robinet et celui du détendeur.

2.4- Visser et bloquer, sans forcer pour ne pas détériorer le joint, le détendeur sur le robinet en tournant l'écrou dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.

3- Mise en Service des appareils

(après connexion du détendeur sur la bouteille) :

3.1- S'assurer que le ou les robinets des appareils d'utilisation soient bien fermés.

3.2- Ouvrir le robinet en tournant le volant dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.

3.3- Mettre en marche l'appareil d'utilisation en présentant simultanément une flamme au brûleur ou en appuyant sur le bouton d'allumage électronique suivant les instructions de la notice d'utilisation du constructeur de l'appareil.

4- Remplacement de la bouteille :

4.1- Avant de débrancher la bouteille, fermer le robinet de la bouteille.

4.2- Dévisser le détendeur de la bouteille dans le sens des aiguilles d'une montre.

4.3- En profiter pour vérifier la validité de la date d'utilisation et le bon état des tuyaux souples ou flexibles alimentant les appareils. Les remplacer par du matériel neuf avant la limite d'utilisation ou dans le cas où ils présentent des fissures ou autres détériorations.